

Conseil national de la sécurité routière

Projet de résolution sur

L'alcool sur la route

9 juillet 2007

Le Conseil National de Sécurité Routière a pris connaissance, lors de sa séance du 9 juillet 2007 du rapport établi par son Comité des experts intitulé "**l'alcool sur la route : état des lieux et propositions**".

Alors que la réduction sensible de la vitesse a généré de très importants progrès au cours des cinq dernières années, *la part dans les accidents mortels des conducteurs avec une alcoolémie supérieure au taux légal demeure à un niveau alarmant.*

Le C.N.S.R. approuve les propositions du rapport du groupe d'experts et préconise tout particulièrement :

1/ Une communication massive sur l'alcoolisation excessive et régulière, particulièrement meurtrière en France, en s'appuyant sur tous les médias (radio, tv, internet).

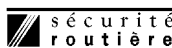
2/ Que soit encouragé l'auto-contrôle de son taux d'alcoolémie au volant et que soit développé l'éthylotest anti-démarrage comme alternative à la sanction.

3/ Un renforcement substantiel de l'efficacité des contrôles en les ciblant tout particulièrement la nuit et le week-end.

4/ Une politique pénale axée sur la confiscation systématique du véhicule en cas de récidive d'alcoolémie.

Le C.N.S.R. fait sienne la recommandation de la Commission européenne, qui préconise l'abaissement du taux légal d'alcool à 0,2g/l en 2010.

Il exprime son indignation face aux politiques commerciales agressives, visant à promouvoir la consommation d'alcool par les jeunes.



■
Secrétariat : Observatoire national interministériel de sécurité routière
Arche de la Défense Paroi Sud 92055 la Défense Cedex
Téléphone : 01 40 81 80 42 Télécopieur : 01 40 81 80 99
✉ : Onisr.dscr@equipement.gouv.fr